

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

D E C R E T

A N N E E 1966 **0** N° 37 /PR/MDRC.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;

VU le Décret N°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement;

VU la Loi N°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU le Décret N°63-3/PR/MAC du 14 Janvier 1963, portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de la Coopération;

SUR la proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur AMOUSSOU Bruno, Ingénieur du Génie Rural auxiliaire, 1ère Catégorie, Echelle B, Echelon I, est nommé Directeur par intérim du Service du Génie Rural et des Améliorations foncières.

ARTICLE 2.- Le présent Décret, qui aura effet pour compter du 1er Avril 1965, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

FAIT à COTONOU, Le 25 Janvier 1966

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE LA COOPERATION,

L. LENSAH

Le Général Christophe SOGLO.-

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ECONOMIQUES;

AMPLIATIONS :

PR 4 MDRC 4 - GR 2
MFAE 4 DGF-DB-SF-CF 4
IAA 2 Trésor 4 - SGG 4
JORD I Intéressé I
Gde. Chanc. 1.

N. S O G L O